



96 BIS RUE MARC SANGNIER
94700 MAISONS-ALFORT
TÉL. 01 49 81 74 43
FAX. 01 49 81 74 51
ffplum@ffplum.org
www.ffplum.fr

CONVENTION SPORT

Aide à la pratique **en compétition**

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE,
AGRÉÉE MINISTÈRE DES SPORTS,
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
ET INSCRITE AU CODE DE
L'AVIATION CIVILE.

Préambule :

Dans le cadre de sa politique sportive, la FFPLUM via le pôle Sport accompagnent individuellement les sportifs à l'accès et aux développements de leurs pratiques sportives en compétition. L'objectif est de faciliter l'accès, les performances, les résultats et la représentation de la France via la FFPLUM aux événements sportifs nationaux et internationaux. Ce document précise les modalités d'octroi de l'aide. Le bénéficiaire devra motiver sa demande et joindre les informations précises et détaillées de l'aide financière visée. Pour les mineurs, une autorisation parentale ou du tuteur devra être communiquée.

Bénéficiaire :

Nom : Prénom : N° de licence :

Action/ évènement :

Type : Lieu : Niveau :

Aides :

Coût global engagé : Aide demandée : Aide attribuée :

Précisions complémentaires du bénéficiaire : *des annexes peuvent compléter ce document (infos, devis, proforma, etc.).*

Engagements :

Le bénéficiaire s'engage :

- à utiliser l'aide dans sa totalité dans l'action validée,
- intégrer dans sa communication la démarche et les logos officiels de la FFPLUM,
- réaliser pendant ou à l'issue de l'action un support commenté par des photos/vidéos (type article ou bilan) qui pourra être utilisée dans la communication de la FFPLUM,
- communiquer le RIB du bénéficiaire.

La FFPLUM s'engage à verser l'aide validée à l'issue de l'action et de la communication du support.

Fait en deux exemplaires le : à :

Sébastien PERROT M.

Président de la FFPLUM

Le bénéficiaire